Parlement européen
2024-2029

Commission des budgets

2026/0120(BUD)

9.6.2026

AMENDEMENTS
1 - 15

Projet de rapport
Bogdan Rzońca
(PE789.090v01-00)

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Roumanie dans le contexte des inondations survenues à la fin du mois de mai 2025, à Chypre à la suite des incendies de forêt survenus en juillet 2025 et à l'Espagne à la suite des incendies de forêt survenus en août 2025
(2026/0120(BUD))

Amendement 1
Sandra Gómez López

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la gravité accrue et la fréquence croissante des inondations et des incendies de forêt dans les États membres témoignent de l'accélération des effets du changement climatique, et que l'Union doit par conséquent renforcer son action en matière d'adaptation, de prévention et de mesures de résilience;

Or. en

Amendement 2
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. insiste une nouvelle fois sur l'importance d'informer le public des retombées positives concrètes du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) afin d'accroître également la sensibilisation des citoyens aux outils et programmes de l'Union;	3. insiste une nouvelle fois sur l'importance d'informer le public des retombées positives concrètes du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) afin d'accroître également la sensibilisation des citoyens aux outils et programmes de l'Union ***ainsi qu'à la solidarité européenne en cas de crise, en particulier dans les zones touchées***;

Or. en

Amendement 3
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que le FSUE dispose d'un budget limité et ne peut pas être considéré comme le seul instrument permettant de faire face aux catastrophes naturelles majeures; demande par conséquent une évaluation de la capacité financière du budget de l'Union; souligne qu'il faut accélérer et simplifier l'ensemble des procédures relatives au FSUE afin que l'aide parvienne aux zones touchées le plus rapidement possible;

Or. en

Amendement 4
Elena Kountoura

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques;	4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques; ***demande aux États membres de tenir compte du fait que les risques climatiques et les autres catastrophes naturelles touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables et les territoires vulnérables; souligne en outre qu'il faut augmenter considérablement le budget du FSUE, ou de l'instrument équivalent qui le remplacera sous le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034), afin d'effectivement fournir une aide proportionnée à l'ampleur de ces catastrophes; observe qu'une telle augmentation permettrait aux États membres de réagir plus efficacement et plus rapidement aux catastrophes tout en préservant d'autres instruments, en***

particulier les fonds de cohésion dont l'objectif premier n'est pas la réaction aux catastrophes;

Or. en

Amendement 5
Sandra Gómez López

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques;	4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures ***d'atténuation du changement climatique et*** d'adaptation ***à celui-ci*** afin d'éviter des pertes humaines et économiques; ***demande aux États membres de tenir compte du fait que les risques climatiques touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables en raison de facteurs socio-économiques; fait observer que les États membres devraient donner la priorité aux mesures de relance afin de soutenir les populations touchées, en premier lieu les communautés vulnérables, en vue de garantir l'accès à un logement adéquat et aux services essentiels pendant la reprise;***

Or. en

Amendement 6
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves,	4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves,

dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques;	dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques; ***demande que des efforts soient faits pour que l'aide du FSUE parvienne rapidement à ses bénéficiaires finaux, notamment aux entreprises, aux PME, aux familles et aux citoyens touchés, et contribue à la reconstruction des infrastructures et à la réparation des dommages matériels, avec à chaque fois une analyse d'impact correspondante et des mécanismes de contrôle appropriés;***

Or. en

Amendement 7
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques;	4. souligne le nombre croissant de catastrophes naturelles graves, dévastatrices et mortelles en Europe, et invite les États membres et la Commission à investir dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes humaines et économiques; ***souligne qu'il importe de restaurer et de renforcer les infrastructures critiques, notamment les réseaux de transport, d'énergie, de gestion de l'eau, de santé et de communication, afin d'améliorer la résilience des régions touchées et de réduire la vulnérabilité aux futures catastrophes;***

Or. en

Amendement 8
Sandra Gómez López

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» ***met*** l'accent sur la nécessité d'agir pour éviter que les risques climatiques connus n'atteignent des niveaux critiques; invite les États membres et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Union de tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes;	5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» ***met en garde contre le fait que l'Union n'est pas préparée pour faire face aux effets du changement climatique et met*** l'accent sur la nécessité d'agir pour éviter que les risques climatiques connus n'atteignent des niveaux critiques; invite les États membres et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Union de tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes; ***observe que la mobilisation du FSUE devrait s'accompagner d'un renforcement des investissements dans la prévention des catastrophes, la préparation et la résilience au changement climatique;***

Or. en

Amendement 9
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» met l'accent sur la nécessité d'agir pour éviter que les risques climatiques connus n'atteignent des niveaux critiques; invite les États membres et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Union de tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes;	5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» met l'accent sur la nécessité d'agir pour éviter que les risques climatiques connus n'atteignent des niveaux critiques; invite les États membres et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Union de tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes; ***souligne que toute flexibilité entre différents programmes de financement doit s'accompagner d'un contrôle budgétaire strict afin d'éviter les doubles emplois ou le gaspillage des fonds, et doit respecter pleinement les principes d'efficacité budgétaire et les indicateurs de performance ciblés;***

Or. en

Amendement 10
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» met l'accent sur la nécessité d'agir ***pour éviter que*** les risques ***climatiques connus n'atteignent des niveaux critiques***; invite les États membres et la Commission à ***prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Union de tenir les*** engagements ***qu'elle a pris dans le cadre*** de l'accord de Paris; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes;	5. rappelle que le FSUE n'est qu'un instrument curatif et que l'Union devrait également continuer à s'atteler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles; souligne que le rapport ***n°*** 1/2024 de l'AEE intitulé «Évaluation européenne des risques climatiques» met l'accent sur la nécessité d'agir ***concernant*** les risques ***recensés dans ledit rapport***; invite les États membres et la Commission à ***poursuivre leurs efforts pour renforcer la résilience, améliorer l'état de préparation et contribuer à la mise en œuvre des*** engagements ***pris au titre*** de l'accord de Paris***, tout en veillant au développement de capacités efficaces de prévention des catastrophes, de gestion des risques et de protection civile dans l'ensemble de l'Union***; souligne aussi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des conditions de risque à la suite d'événements catastrophiques, tels que des inondations, des incendies de forêt, des glissements de terrain ou l'assèchement de lacs et de rivières; souligne l'importance d'assurer une flexibilité adéquate entre les différents programmes;
	Or. en

Amendement 11
Elena Kountoura

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. appelle l'attention sur la vulnérabilité particulière des îles, y

compris des États membres insulaires, aux effets croissants de la crise climatique; souligne que les aléas climatiques et naturels tels que les tremblements de terre, les sécheresses prolongées, les incendies de forêt et les inondations touchent ces régions de manière disproportionnée, en particulier en Méditerranée; demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce qu'il existe des mesures ciblées d'adaptation, de prévention et de résilience pour ces régions; estime que les îles devraient recevoir un financement adéquat, grâce à des procédures administratives simplifiées, pour remédier à leurs vulnérabilités structurelles et climatiques spécifiques;

Or. en

Amendement 12
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle qu'il est nécessaire de créer des synergies efficaces avec d'autres politiques et programmes de l'Union et souligne que les États membres devraient utiliser au mieux les possibilités de financement offertes, en particulier par le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et les programmes de développement rural; invite la Commission à évaluer d'urgence toute demande motivée des États membres en vue de la réaffectation de crédits des plans nationaux pour la reprise et la résilience en faveur d'une assistance en cas de catastrophe, conformément aux règles énoncées dans le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil[11];	7. rappelle qu'il est nécessaire de créer des synergies efficaces avec d'autres politiques et programmes de l'Union et souligne que les États membres devraient utiliser au mieux les possibilités de financement offertes, en particulier par le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et les programmes de développement rural; invite la Commission à évaluer d'urgence toute demande motivée des États membres en vue de la réaffectation de crédits des plans nationaux pour la reprise et la résilience en faveur d'une assistance en cas de catastrophe, conformément aux règles énoncées dans le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil[11]; ***exhorte les autorités compétentes à assurer la coordination appropriée et***

	nécessaire entre les niveaux national, régional et local afin de garantir une répartition transparente, équitable et non arbitraire des fonds entre toutes les localités touchées;
[11] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17 ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).	[11] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17 ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. en

Amendement 13
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle l'importance d'une évaluation rapide et solide des dommages, qui tienne dûment compte des répercussions économiques, et demande que des efforts opérationnels accrus soient déployés afin de réduire le délai moyen de versement des avances, tout en veillant à la protection du budget de l'Union; exhorte aussi la Commission à explorer toutes les voies possibles pour accélérer la mobilisation du FSUE;	9. rappelle l'importance d'une évaluation rapide et solide des dommages, qui tienne dûment compte des répercussions économiques, et demande que des efforts opérationnels accrus soient déployés afin de réduire le délai moyen de versement des avances, tout en veillant à la protection du budget de l'Union; ***souligne, à cet égard, la nécessité d'une transparence totale, d'un suivi efficace et d'un contrôle ex post de l'utilisation des ressources du FSUE, afin que les fonds de l'Union parviennent aux régions et aux populations touchées;*** exhorte aussi la Commission à explorer toutes les voies possibles pour accélérer la mobilisation du FSUE;

Or. en

Amendement 14
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne qu'il est urgent de libérer ***l'aide*** financière immédiate du FSUE ***afin qu'elle*** parvienne à temps à la Roumanie, à Chypre et à l'Espagne;	10. souligne qu'il est urgent de libérer ***l' aide*** financière immédiate ***par l'intermédiaire*** du FSUE ***en faveur des citoyens touchés et des familles, entreprises et communautés locales touchées afin que l'aide*** parvienne à temps à la Roumanie, à Chypre et à l'Espagne; ***exhorte également la Commission à étudier toutes les pistes possibles pour accélérer la mobilisation du FSUE, notamment en modifiant les règles en vigueur et en accordant des avances plus élevées aux pays ayant déposé une demande;***

Or. en

Amendement 15
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne qu'il est urgent de libérer l'aide financière immédiate du FSUE afin qu'elle parvienne à temps à la Roumanie, à Chypre et à l'Espagne;	10. souligne qu'il est urgent de libérer l'aide financière immédiate du FSUE afin qu'elle parvienne à temps à la Roumanie, à Chypre et à l'Espagne; ***souligne qu'il importe de réduire le délai entre le dépôt d'une demande d'aide au titre du FSUE et la décision de financement; souligne qu'il faut simplifier et accélérer les procédures internes sans compromettre l'équilibre institutionnel, en particulier les droits du Parlement européen en sa qualité d'autorité budgétaire;***

Or. en